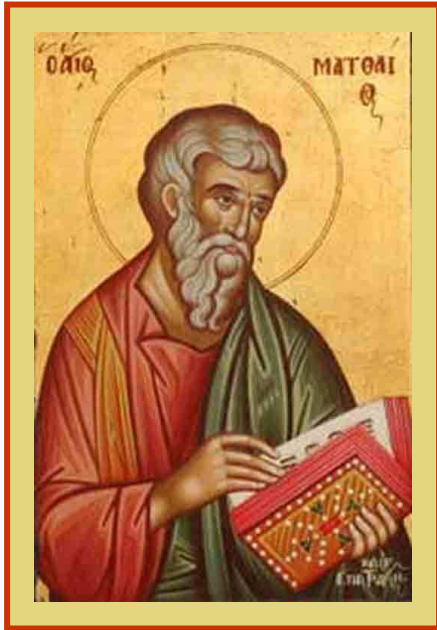


## Faire tirer une icône... Un contresens ?



« Alors on tira au sort et le sort tomba sur Matthias, qui fut mis au nombre des douze apôtres. »  
(Ac 1, 26) <sup>1</sup>

Tout comme nous, vous vous interrogez sans doute sur la légitimité de procéder au tirage d'une icône en raison de son caractère sacré. Nous vous invitons à partager notre réflexion sur ce sujet. Le texte qui suit explique les raisons qui font que l'Institut Périchorèse s'autorise à proposer un tel tirage. N'hésitez pas à partager vos commentaires avec nous.

Revenir à la page Tirages [http://www.perichorese-icomes.org/AUTRES\\_ACTIV/TIRAGES/TiragesPagPrinc.htm](http://www.perichorese-icomes.org/AUTRES_ACTIV/TIRAGES/TiragesPagPrinc.htm)  
Revenir à la page d'Accueil <http://www.perichorese-icomes.org/index.htm>

## Contenu

1.	Question de départ, définitions et méthodologie.....	3
1.1.	Question de départ.....	3
1.2.	Définitions.....	3
1.3.	Méthodologie .....	3
2.	Situer la notion de hasard .....	4
2.1.	Principes à la base de la réflexion .....	4
2.1.1.	Références .....	4
2.1.2.	Résumé des principes .....	5
2.1.3.	Complément : le précédent néo-testamentaire .....	5
2.2.	Pour quelles raisons faites-vous tirer une icône ? .....	6
2.3.	Comment l’Institut Périchorèse procède-t-il pour les tirages d’icônes ? .....	6
2.4.	Conclusion sur la légitimité d'un tirage en contexte chrétien.....	7
3.	D'accord, mais l’icône ne constitue-t-elle pas un cas à part ?.....	7
3.1.	Distinctions possibles entre sacré et religieux.....	7
3.1.1.	Arts et objets d'art sacré et religieux .....	7
3.1.2.	L’icône, un sacramental .....	9
3.1.3.	Conclusion : les saintes icônes .....	10
3.2.	Vente d’objets sacrés ou religieux incluant les icônes .....	11
3.3.	Une alternative : la pratique de l’offrande .....	11
4.	Conclusion : Une option pour l'ouverture .....	12
5.	Références .....	13
6.	Vos commentaires sont appréciés .....	14
7.	Comment référencer ce texte.....	14

## 1. Question de départ, définitions et méthodologie

### 1.1. Question de départ

En offrant en tirage une icône - objet religieux, voire sacré, par excellence -, l’Institut Périchorèse n’entre-t-il pas en contradiction avec les principes chrétiens qu’il s’est lui-même donnés et qui sont reflétés dans son énoncé de mission ?

### 1.2. Définitions

Tirage av. 1600; « halage » 1479; de *tirer* (1752). III.1. Désignation par le sort; fait de tirer (V) au hasard un ou plusieurs numéros. *Tirage au sort\**. *Tirage d'une loterie\**. *Le tirage des numéros gagnants.*"<sup>1</sup>

Loterie (1538); néerl. *loterije*, ou it. *loteria* → *lot*. 1. ⇒ Jeu de hasard où l'on distribue un certain nombre de billets numérotés et où des lots sont attribués à ceux qui sont désignés par le sort. tombola. ⇒ *Billet de loterie*. *Tirage, tranches d'une loterie...*<sup>2</sup>

### 1.3. Méthodologie

Du fait que la mission de l’Institut Périchorèse est de "promouvoir l’icône sous toutes ses facettes dans le respect de la tradition chrétienne de l’iconographie", elle s’enracine logiquement dans deux des trois grandes traditions chrétiennes, soit l’Orthodoxe et la Catholique romaine. Méthodologiquement, notre première référence sera ici la tradition catholique romaine, laquelle chevauche par ailleurs la tradition orthodoxe sur plusieurs aspects. Un point de vue spécifiquement orthodoxe pourra éventuellement être présenté dans un second temps.

Nous situerons d’abord la notion de hasard en s’interrogeant plus particulièrement sur la légitimité de procéder à des loteries en contexte chrétien.

Le deuxième volet de notre questionnement portera sur la spécificité de l’icône en tant qu’objet offert à cette forme particulière de vente qu’est un tirage au sort.

Le thème de conclusion sera la validité de la circulation grand public des images (icônes) chrétiennes.

<sup>1</sup> "Tirage" dans : *Nouveau Petit Robert: Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, version électronique sur CDROM, Paris : Dictionnaires Le Robert, ©1996-1997.

<sup>2</sup> "Loterie" dans : *idem*.

## 2. Situer la notion de hasard

### 2.1. Principes à la base de la réflexion

#### 2.1.1. Références

A tout seigneur, tout honneur : l’option méthodologique présentée ci-dessus nous invite à donner d’abord la parole au Magistère de l’Église catholique, lequel nous dit dans son *Catéchisme* :

[Art.] 2413. Les *jeux de hasard* (jeu de cartes, etc.) ou les *paris* ne sont pas en eux-mêmes contraires à la justice. Ils deviennent moralement inacceptables lorsqu’ils privent la personne de ce qui lui est nécessaire pour subvenir à ses besoins et à ceux d’autrui. La passion du jeu risque de devenir un asservissement grave. Parier injustement ou tricher dans les jeux constitue une matière grave, à moins que le dommage infligé soit si léger que celui qui le subit ne puisse raisonnablement le considérer comme significatif.<sup>3</sup>

A la lumière de ce texte, reçu ici comme normatif, il ressort clairement que l’évaluation d’une pratique impliquant le recours au hasard renvoie à finalité de cette pratique tout autant qu’à son mode de gestion.

Ces principes peuvent être complétés par ceux du *New Advent Catholic Encyclopedia* :

Morally it [lottery] is objectionable if carried to excess as it tends to develop the gambling spirit and distract people from earning a livelihood by honest work. However, if there is no fraud of any sort in the transaction, and if there is some sort of proportion between the price of a ticket and the value of a chance of gaining a prize, a lottery cannot be condemned as in itself immoral.<sup>4</sup>

---

<sup>3</sup> Cet article 2413 se situe dans la hiérarchie d’idées suivantes : Partie II (La vie dans le Christ), Section II (Les dix commandements), Chap. 2 (« Tu aimeras ton prochain comme toi-même »), Art. 7 (Le septième commandement), Point II. (Le respect des personnes et de leurs biens). Source : *Catéchisme de l’Église catholique*, disponible sur le site officiel du Vatican, URL : [http://www.vatican.va/archive/FRA0013/\\_P86.HTM](http://www.vatican.va/archive/FRA0013/_P86.HTM) {2008-08-08}.

<sup>4</sup> Traduction libre : On peut faire objection aux loteries si elles entraînent des excès tendant à développer l’esprit du jeu et si elles distraient les personnes du devoir de gagner leur vie par un travail honnête. Toutefois, s’il n’y a pas de fraude d’aucune sorte dans la transaction et si une juste proportion est maintenue entre le prix du billet et la chance de gagner le prix, une loterie ne peut, en soi, être condamnée comme immorale. Source : « Lotteries » dans : *New Catholic Encyclopedia*, URL : <http://www.newadvent.org/cathen/09366b.htm> {2008-08-08}.

### 2.1.2. Résumé des principes

On peut résumer les principes qui précèdent de la façon suivante :

1. Les jeux de hasard et diverses formes de paris, incluant les loteries, ne sont pas condamnables en soi. Tout dépend du contexte de leur pratique, de leur mode de gestion et de leur finalité.
2. Ils ne doivent pas entraîner ou inciter à créer une dépendance au hasard.
3. Ils ne doivent pas distraire les participant(e)s du devoir de gagner honnêtement leur vie.
4. Il doit y avoir une adéquation honnête entre la valeur du prix offert et le prix du billet.
5. Il doit y avoir une adéquation honnête entre la valeur du prix offert, le prix du billet et la chance de gagner ce prix.
6. Les règles de la loterie doivent être clairement exprimées et la gestion de la vente des billets et du tirage proprement dit doivent rester honnêtes et sans fraude aucune.

### 2.1.3. Complément : le précédent néo-testamentaire

On se rappellera enfin, et avec un brin d’humour, le précédent de taille que constitue l’élection de l’Apôtre Mathias, désigné par le sort pour remplacer Judas l’Iscariote.

Relisons le texte des Actes des Apôtres (Ac 1, 15-26) :

15. En ces jours-là, Pierre se leva au milieu des frères, - ils étaient réunis au nombre d’environ cent vingt personnes, - et il dit : 16. « Frères, il fallait que s’accomplît l’Écriture où, par la bouche de David, l’Esprit Saint avait parlé d’avance de Judas, qui s’est fait le guide de ceux qui ont arrêté Jésus. 17. Il avait rang parmi nous et s’était vu attribuer une part dans notre ministère. 18. Et voilà que, s’étant acquis un domaine avec le salaire de son forfait, cet homme est tombé la tête la première et a éclaté par le milieu, et toutes ses entrailles se sont répandues. 19. La chose fut si connue de tous les habitants de Jérusalem que ce domaine fut appelé dans leur langue Hakeldama, c’est-à-dire »Domaine du sang«. 20. Or il est écrit au Livre des Psaumes : Que son enclos devienne désert et qu’il ne se trouve personne pour y habiter. » Et encore : Qu’un autre reçoive sa charge. 21. « Il faut donc que, de ces hommes qui nous ont accompagnés tout le temps que le Seigneur Jésus a vécu au milieu de nous, 22. en commençant au baptême de Jean jusqu’au jour où il nous fut enlevé, il y en ait un qui devienne avec nous témoin de sa résurrection. » 23. On en présenta deux, Joseph dit Barsabbas, surnommé Justus, et Matthias. 24. Alors ils firent cette prière : « Toi, Seigneur, qui connais le cœur de tous les hommes, montre-nous lequel de ces deux tu as choisi 25. pour occuper, dans le ministère de l’apostolat, la place qu’a

---

délaissée Judas pour s'en aller à sa place à lui. » 26. *Alors on tira au sort et le sort tomba sur Matthias, qui fut mis au nombre des douze apôtres.*<sup>5</sup>

Ainsi, si les saints fondateurs de l’Église chrétienne ont jugé que le tirage au sort - et donc le renvoi à ce que nous appelons Hasard, mais qu’on peut tout aussi bien appeler Synchronicité ou, plus joliment encore, ClinDieu - pouvait s’inscrire dans les voies de la Providence, il est légitime de croire que le modeste tirage d’une icône puisse suivre la même logique sous condition, d’une part, de poursuivre avec foi un but similaire, à savoir « la gloire, la joie et l’embellissement de la Sainte Église »<sup>6</sup> et, d’autre part, d’en respecter les conditions éthiques de gestion.

## 2.2. Pour quelles raisons faites-vous tirer une icône ?

La mission de l’Institut Périchorèse – promotion de l’art chrétien, en particulier des icônes – est réalisée principalement, mais pas exclusivement, par des activités de formation. Comme tout projet d’ordre pratique, des fonds sont nécessaires pour rencontrer les objectifs fixés. A l’Institut, ces fonds proviennent surtout des frais de formation (stages et ateliers accompagnés) et de la vente des quelques produits et matériaux jugés nécessaires à un enseignement de qualité.

Notre tirage annuel d’une icône s’inscrit dans cette nécessité pratique consistant à disposer des liquidités nécessaires au soutien de notre mission chrétienne et artistique.

## 2.3. Comment l’Institut Périchorèse procède-t-il pour les tirages d’icônes ?

Il convient avant tout de préciser que les iconographes qui réalisent les icônes offertes en tirage – soit, jusqu’ici, Alexandre Sobolev, maître-iconographe, assisté de Michèle Lévesque, théologienne-iconographe -, le font à titre gracieux et, par conséquent, ne bénéficient pas de retombées financières personnelles dans cet exercice. Les argents recueillis lors du tirage vont donc directement à l’OSBL Institut Périchorèse.

De son côté, la gestion de la loterie se fait dans une grande transparence. Les informations importantes sont inscrites sur les billets et le matériel promotionnel - soit la valeur du prix, les caractéristiques de l’icône ainsi que les date et lieu du tirage. Ce dernier se fait à la date prévue, habituellement par un(e) élève de l’Atelier et devant les personnes présentes ce jour-là. Des photos sont prises du tirage lui-même, incluant un gros plan du billet gagnant. Les informations

---

<sup>5</sup> Source : *Bibles en ligne : Bible de Jérusalem*, sur le site de Lexilogos, URL : [http://www.lexilogos.com/bible\\_multilingue.htm](http://www.lexilogos.com/bible_multilingue.htm) {2008-08-08}.

<sup>6</sup> Conclusion de la prière traditionnelle de l’iconographe, récitée à l’Atelier avant chaque journée de travail sous la forme suivante : « Toi, Maître divin de tout ce qui existe, éclaire et dirige l’âme, le cœur et l’esprit de ton serviteur, de ta servante. Conduis ses mains afin qu’il/elle puisse représenter dignement et parfaitement ton image, celle de ta Sainte Mère et celle de tous les saints et saintes, pour la gloire, la joie et l’embellissement de ta Sainte Église », au cœur de notre monde. Pour la source de cette tradition, voir DIONYSIOS DE FOURNA, Alphonse Napoléon DIDRON (trad. et notes) à partir de la trad. de Paul DURAND. *Manuel d’iconographie chrétienne grecque et latine (traduction du manuscrit byzantin 'Le guide de la peinture')*, N.Y.: Burt Franklin, (1845) 1963, 483 p., p. 13.

sur la personne gagnante, le lieu, la date et l’heure du tirage ainsi que les photos prises durant l’événement sont ensuite affichées au babillard de l’Atelier d’iconographie et sur notre site internet. Quand c’est possible, ces données font également l’objet d’un courriel envoyé à tout notre réseau.

## 2.4. Conclusion sur la légitimité d'un tirage en contexte chrétien

La réflexion qui précède a permis de situer sommairement la question des tirages au sort en contexte chrétien ou, à tout le moins, catholique, et de montrer de quelle façon l’Institut Périchorèse en respecte l’éthique. Un exercice complémentaire consisterait à chercher des exemples concrets de tirages faits par des églises locales, des communautés religieuses et des organismes de bienfaisance d’allégeance chrétienne afin d’étudier les règles et les principes qui soutiennent ces pratiques. Pour l’instant, ce tableau nous suffira pour poursuivre avec le deuxième volet de notre questionnement portant sur la spécificité de l’icône en tant qu’objet offert à cette forme particulière de vente qu’est un tirage au sort

## 3. D'accord, mais l'icône ne constitue-t-elle pas un cas à part ?

Car, direz-vous peut-être, s’il est vrai que l’on peut chrétiennement procéder à un tirage quelconque - ou autre jeu de hasard (tel les bingos si populaire dans les sous-sols d’églises catholiques québécoises)<sup>7</sup> – ce n’est plus vrai pour un objet sacré tel une icône.

Pour répondre à cette question, il convient d’abord d’établir une distinction entre objet religieux et objet sacré. Nous pourrions ensuite situer le type particulier de vente d’icônes qu’est un tirage.

### 3.1. Distinctions possibles entre sacré et religieux

#### 3.1.1. Arts et objets d'art sacré et religieux

Les distinctions entre le sacré et le religieux et, partant, entre les modes de leur expression artistique, varient selon les positions discursives des personnes et des groupes qui les émettent. Il s’agit donc de vues de l’esprit ou de perspectives permettant d’organiser la réflexion et non pas de catégorisations fixes et définitives qui les enfermeraient sur elles-mêmes. Ces divers registres de significations créent des configurations complexes et dynamiques qui ne s’excluent pas, mais s’enrichissent mutuellement.

Cette mise au point étant faite, nous retiendrons les distinctions suivantes pour les besoins de notre exposé.

---

<sup>7</sup> CÔTÉ, Charles avec la collaboration de Damien MORNEAU, *Le bingo au Québec : état de la question et pistes de solutions...*, Québec : Gouv. du Québec, Régie des alcools, des courses et des jeux, 17 janvier 2000, 112, p., pp. 29, 30. Disponible à URL : <http://bibnum2.banq.qc.ca/pgq/2003/2654132.pdf> {2008-08-08}.

Le but de l'art sacré est de créer un pont, d'engager une relation dynamique avec le Sacré Pur (Dieu, le Divin, le Transcendant...). On parlera aussi de réponse co-créative donnée aux dons divins de la création, de moyens pour soutenir l'élévation spirituelle ou le souvenir des choses d'en-haut, etc.<sup>8</sup>

L'art sacré s'exprime de différentes manières - danse, peinture, musique, architecture, sculpture, etc., et, donc, notamment dans la production d'objets incluant toutes les formes d'images.

En lien à ce caractère sacré, l'icône est souvent dite 'théologie de la Présence' – présences intentionnelles (non substantielles) et plurielles car nécessitant un jeu d'appel-réponse entre la personne qui prie et Dieu qui prend l'initiative de cette rencontre.<sup>9</sup> L'image devient alors espace actif de médiation entre le sacré et le profane.

Un caractère sacré est également rattaché à la production même de l'icône. On dira que celle-ci est *consacrée* avec et par la prière de l'iconographe et, donc, avant que la bénédiction rituelle la fasse entrer dans l'espace culturel de l'Église. Sa consécration se poursuit ensuite par la prière des personnes qui entreront en relation avec le prototype de l'image.<sup>10</sup>

La distinction entre art sacré et art religieux n'existe pas en Orthodoxie comme c'est le cas en Catholicité – sauf, peut-être, pour le cas de l'art monumental (fresque, mosaïques).<sup>11</sup>

<sup>8</sup> KRYDER, Romena. "Sacred Art / Religious Art : Culture's role in the universe", sur le site de Creative-Harmonics, ©2007, 3 p., p. 1, URL : <http://www.creative-harmonics.org/art/cultures/religious.html> {2008-08-08}. Voir aussi TESSIER, Robert, *Le sacré*, Paris / Mtl: Cerf / Fides, 1991 (Bref ; 34), 124 pp. 25-27, ÉLIADE, Mircea. *Le Sacré et le profane*, Paris : Gallimard (Idées ), 1965, etc.

<sup>9</sup> SCHÖNBORN, Christoph von. *L'icône du Christ: fondements théologiques élaborés entre le Ier et le IIe Concile de Nicée (325-787)*, Fribourg: Éd. Universitaires de Fribourg, (1976, éd. orig. allemande, 2003) 1986, 245 p., partie II, en particulier la section sur saint Théodore Studite, pp. 217-234.

<sup>10</sup> C'est saint Basile de Césarée (329-379) qui, dans son *Traité sur le Saint-Esprit* (PG 32, c.149C), a le premier formulé le principe selon lequel l'honneur rendu à une image remonte à son prototype – principe qui fut ensuite repris dans les Actes du Concile de Nicée II (787). Voir SCHÖNBORN, C., *op. cit.*, p. 144 (pour la référence à saint Basile dans le *Horos de Nicée II*).

<sup>11</sup> Les figurations de l'art monumental (fresques, mosaïques, etc.), réalisées directement sur les murs et montrant, comme le font les icônes peintes sur bois, le Christ, la Mère de Dieu, les Anges, les Saints et les Saintes, seraient considérées en Orthodoxie comme éléments décoratifs et non comme des icônes au sens strict : « On ne prie pas devant les fresques comme devant les icônes » m'a dit un Orthodoxe d'origine russe. Cela dit, cet art n'est pas un décor accessoire, mais il est au contraire constitutif de l'environnement sacré. En délimitant ce dernier sur le plan horizontal et terrestre, il l'ouvre vers le Haut par son mouvement vertical.\* Cette signification s'applique également aux églises catholiques romaines, mais l'Orthodoxie en a une conscience théologique très particulière. L'important à retenir est que les personnes saintes figurées sur toutes les images d'une église chrétienne – tout support et médium confondus - prient avec celles qui célèbrent dans le lieu saint et participent de la même et indivise *Ekklesia*. L'abondance de Figures, que d'aucuns reprochent parfois aux Orthodoxes, n'est pas une surcharge, mais au contraire une manière de signifier que, dans le temps sacré de la Liturgie, le ciel et la terre se rejoignent dans la joie du Jésus-Christ ressuscité. Comme le disait une autre Orthodoxe d'origine russe : « Dans nos églises, tout est rempli de sainteté ». \* La réflexion sur l'horizontalité et la verticalité est inspirée de EVDOKIMOV, Paul. *L'art de l'icône: théologie de la beauté*, Paris: Desclée de Brouwer, 1970, 304 p.

On peut cependant faire remarquer que le vocable même (religieux) signifie son association à religion particulière. C'est la *bénédiction*, faite par un ministre du culte et suivant une forme ritualisée, qui fait entrer un objet dans l'espace cultuel de l'Église. Il devient ainsi un sacramental. On bénit généralement une icône dans le cadre d'une célébration eucharistique en la plaçant sur l'autel.<sup>12</sup>

En catholicité, on établit une hiérarchisation entre art sacré et art religieux, le premier constituant le sommet de l'expression du second.<sup>13</sup> De son côté, l'Église orthodoxe, on l'a dit, ne fait pas de distinction entre les deux formes et parlera exclusivement d'art sacré, compris ici comme étant relié à la pratique culturelle officielle de cette Église.<sup>14</sup>

### 3.1.2. L'icône, un sacramental

Les confessions catholique et orthodoxe reconnaissent aux icônes un caractère sacramental mineur.<sup>15</sup> On parlera alors de sacramentaux.

Dans la doctrine catholique romaine, les sacramentaux sont définis comme

des signes sacrés par lesquels, selon une certaine imitation des sacrements, des effets surtout spirituels sont signifiés et sont obtenus par la prière de l'Église. Par eux, les hommes sont disposés à recevoir l'effet principal des sacrements, et les diverses circonstances de la vie sont sanctifiées.<sup>16</sup>

<sup>12</sup> Pour des exemples de rituels orthodoxes, voir le dossier *La bénédiction des icônes* sur le site des Pages Orthodoxes La Transfiguration, URL : <http://www.pagesorthodoxes.net/eikona/icones-benediction.htm> {2008-08-08} en référence à GUILLAUME, Denis, trad., Grand Euchologe et arkhieratikon, Diaconie Apostolique, Parma, 1992.

<sup>13</sup> CONCILE VATICAN II. *Constitution sur la Sainte Liturgie*, chap. III, partie VII: "L'art sacré et le matériel du culte" (section "L'art sacré et le matériel du culte"), art. 122, URL: [http://www.vatican.va/archive/hist\\_councils/ii\\_vatican\\_council/documents/vat-ii\\_const\\_19631204\\_sacrosanctum-concilium\\_fr.html](http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_const_19631204_sacrosanctum-concilium_fr.html) {2008-08-08}

<sup>14</sup> Pour une approche critique de la réponse orthodoxe à l'art, voir BESANÇON, Alain. A. « L'icône, le problème de l'art religieux », *Commentaire*, v. 13(49), print. 1990, pp. 323-332, abrégé de la section sur les icônes dans BESANÇON, Alain. *L'image interdite: une histoire intellectuelle de l'iconoclasme*, Paris: Fayard (L=Esprit de la cité), 1994, 519 p.

<sup>15</sup> □ Du côté orthodoxe, voir les trois modalités de la sacramentalité de l'icône (son devenir, sa permanence et sa médiation) selon BOBRINSKOY, Boris. "L'icône, sacrement du Royaume", dans: Boespflug, François et Nicolas Lossky. *Nicée II, 787-1987 : douze siècles d'images religieuses : actes du Colloque international Nicée II tenu au Collège de France, Paris, les 2, 3, 4 octobre 1986*, Paris: Cerf, 1987, pp. 367-374, p. 367. □ Du côté catholique romain, voir le texte de Jean-Paul II : « En Orient, l'art de l'icône continua à fleurir [au Moyen-Âge]. Cet art reste lié à des canons théologiques et esthétiques précis, et il est sous-tendu par la conviction que, en un certain sens, l'icône est un sacrement : en effet, d'une manière analogue à ce qui se réalise dans les sacrements, elle rend présent le mystère de l'Incarnation dans l'un ou l'autre de ses aspects. » JEAN-PAUL II. *Lettre aux artistes...*, Rome : Cité du Vatican: Site officiel du Vatican, 1999, 14 p., art. 8, URL: [http://www.vatican.va/holy\\_father/john\\_paul\\_ii/letters/documents/hf\\_jp-ii\\_let\\_23041999\\_artists\\_fr.html](http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/letters/documents/hf_jp-ii_let_23041999_artists_fr.html) {2008-08-08}.

<sup>16</sup> « Les sacramentaux » In : *CÉC*, op. cit. art. 1667, sur le site du Vatican à l'URL : <http://www.vatican.va/archive/FRA0013/P52.HTM> {2008-08-08}.

On distingue trois catégories de sacramentaux : les *bénédictions* de personnes, de lieux ou d’objets (ex : chapelets, images pour la dévotion privée, médailles, etc.), les *consécrations officielles et durables* de personnes, de lieux ou d’objets (ex : vases et vêtements liturgiques, cloches, saintes huiles, etc.) et, enfin, les *exorcismes*, à comprendre ici comme protections.<sup>17</sup>

En catholicité, l’icône appartient à la première catégorie car elle n’est pas reliée explicitement et obligatoirement au culte officiel de l’Église, bien que certaines célébrations liturgiques puissent lui faire jouer des rôles variables. Son usage n’est pas normatif et universel, mais relève de la juridiction ecclésiastique locale.<sup>18</sup>

En contexte orthodoxe, l’icône appartiendrait à la seconde catégorie de sacramentaux du fait qu’elle est explicitement rattachée à toutes les formes de culte, incluant la Grande Liturgie eucharistique.<sup>19</sup>

Soulignons en terminant l’importance de la bénédiction de l’icône qui, en tant qu’explicitement reliée à l’objet et à ses utilisateurs, en fait un sacramental au sens technique du terme. En principe, ce caractère protège du risque d’idolâtrie.

### 3.1.3. Conclusion : les saintes icônes

Dans la pratique langagière des deux confessions, on retrouve souvent la simple et lumineuse expression "saintes icônes" pour qualifier ces images du Christ, de la Mère de Dieu, des anges des saints et des saintes réalisées selon le style de l’Orient chrétien.<sup>20</sup>

Cet usage remonte au *horos* (définition dogmatique) du Concile œcuménique de Nicée II, dit Concile sur les Images, promulgué le 13 octobre 787 :

Nous définissons donc en toute justesse et rigueur que, semblablement au type de la Croix vénérable et vivifiante, il faut vouer [à Dieu] les saintes et vénérables icônes...<sup>21</sup>

<sup>17</sup> Art. 1671-1673 dans : *Idem*.

<sup>18</sup> CONCILE VATICAN II. *Constitution sur la Sainte Liturgie, op. cit.*, art 1225 : « On maintiendra fermement la pratique de proposer dans les églises des images sacrées à la vénération des fidèles; mais elles seront exposées en nombre restreint et dans une juste disposition, pour ne pas éveiller l’étonnement du peuple chrétien et ne pas favoriser une dévotion mal réglée. » Cette évaluation du nombre et de l’usage des images (icônes) relèvent de "l’autorité ecclésiastique ayant compétence sur le territoire." (*Idem*, art. 39).

<sup>19</sup> Pour des références choisies et des écrits de fond accessibles en-ligne concernant l’usage des saintes Icônes en Orthodoxie, on consultera avec profit le site québécois tenu par LADOUCEUR, Paul (dir.) *Pages Orthodoxes La Transfiguration*, URL : <http://pagesorthodoxes.net/> {2008-08-08}.

<sup>20</sup> Pour une distinction entre sacré (non institué) et saint (humainement institué), voir TESSIER, R. *Le sacré, op.cit.*

<sup>21</sup> Traduction de SCHÖNBORN, C. *L’icône du Christ...*, *op. cit.*, p. 145.

Elles sont ainsi dites saintes du fait qu'elles amènent en présence (re-présentent, présentifient<sup>22</sup>) des personnes sanctifiées. On retrouve ici l'idée avancée plus haut selon laquelle la vénération accordée à une image remonte à l'original de cette image. En contexte chrétien, toute icône d'une sainte personne est à l'ultime icône du Christ-Dieu, prototype de tout humain (image) et archétype de l'humain à l'apogée de sa croissance (ressemblance).

Le *horos* de Nicée II décrit également la finalité de l'usage de ces saintes et vénérables icônes, lesquelles

*sont utiles pour rendre plus croyable l'Incarnation, réelle et non fictive [véritable], du Verbe de Dieu, et pour nous procurer un grand profit. Car les choses qui renvoient mutuellement l'une à l'autre [à savoir l'Évangile et les Icônes] ont de toute évidence la même signification l'une que l'autre.*<sup>23</sup>

### 3.2. Vente d'objets sacrés ou religieux incluant les icônes

Les deux Églises, orthodoxe et catholique, procèdent à la vente d'icônes à des particuliers. En principe, une éthique du juste prix encadre ces transactions financières.

La vente d'une icône suppose l'échange d'un objet contre de l'argent. Il en va de même pour un tirage. Un tirage d'objet est donc une forme particulière de vente.<sup>24</sup>

Par conséquent, considérant, d'une part, ce qui a été dit précédemment sur les principes à respecter pour qu'un tirage soit conforme à la morale chrétienne et, d'autre part, ce qui vient d'être présenté concernant la transaction financière d'objets religieux *avant* la bénédiction qui en fera des sacramentaux, nous croyons qu'il est légitime de proposer une icône en tirage comme mode de soutien financier à la mission de l'Institut Périchorèse.

### 3.3. Une alternative : la pratique de l'offrande

<sup>22</sup> Pour une discussion sur les limites du concept de représentation en iconographie chrétienne et l'alternative du terme présentification, voir MONDZAIN, Marie-Josée. *Image, icône, économie: les sources byzantines de l'imaginaire contemporain*, Paris: Seuil, (L'ordre philosophique), 1996, 296 p. -- Le terme de Mondzain enrichit l'usage (positif) que fait Gadamer du concept de représentation au sens de la *Darstellung*. Ici, la (re)présentation en images (en oeuvre) ne diminue ni ne limite le Représenté, bien au contraire. Cf. GADAMER, Hans-Georg. *Vérité et méthode: les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, Paris: Seuil, (L'ordre philosophique), (1960) 1996, 530 p. L'idée gadamérienne de « surcroît d'être », associée à la *Darstellung*, recoupe celle d'"incarnation (ou d'humanité) de surcroît" de sainte Élisabeth de la Trinité. N.B. Ces débats autour des termes sont très souvent portés par un désir de préserver la Transcendance du Divin, de préserver l'Altérité (le Tout-Autre).

<sup>23</sup> Traduction de SCHÖNBORN, C. *L'icône du Christ...*, *op. cit.*, p. 145.

<sup>24</sup> Au sens d'une transaction impliquant des revenus pour le vendeur de billets de loterie. Cf. GOUV. DU CANADA / AGENCE DE REVENU DU CANADA. "IT404R. Paiements aux vendeurs de billets de loterie", 31 mars 1981, URL : <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tp/it404r/it404r-f.html> {2008-08-08}.

Dans le monde iconographique, on parlera souvent d’offrande en échange d’une icône. Plusieurs iconographes choisissent en effet de ne pas fixer de prix, remettant cette décision au bénéficiaire qui détermine alors un montant jugé juste à la lumière de ses besoins spirituels et de ses capacités financières. Dans ce contexte, on parlera alors d’offrande en échange de l’icône. Cette pratique vise à dé-mercantiliser la vente d’icônes afin d’en préserver la valeur spirituelle.

Cette manière de faire rejoint l’état d’esprit qui est le nôtre avec les tirages annuels et propose une alternative à la notion de vente proprement dite. En début de texte, nous avons dit en effet que les argents ainsi recueillis soutenaient les projets de formation de l’Atelier d’iconographie. En achetant des billets, les personnes encouragent donc directement la transmission de l’héritage iconographique chrétien en ‘terre québécoise’.

Dans cet ordre d’idée, soulignons une réaction fréquente chez les gens qui nous achètent des billets, à savoir leur joie à l’idée de pouvoir éventuellement acquérir une icône ‘fait main’ (par opposition à une image imprimée), accessibilité qui leur serait autrement financièrement interdite.

#### 4. Conclusion : Une option pour l’ouverture

Enfin, et ceci servira de conclusion générale à notre discussion, une autre dimension non négligeable du questionnement est celle du risque de l’usage qui sera fait de l’icône par le gagnant ou la gagnante du tirage. C’est une objection courante que cette crainte que l’icône ne tombe entre de ‘mauvaises mains’ du fait qu’elle est ainsi offerte à un public élargi et non pas réservée à des milieux pratiquants ou à des gens qui en connaissent la valeur spirituelle.

Pour notre part, nous sommes fidèles au principe d’ouverture qui prévaut dans le recrutement des élèves de l’Atelier d’iconographe et dont on trouvera les fondements théologiques dans notre document *Périchorèse, pourquoi ce nom ?*

Nous croyons ainsi respecter l’esprit du concile de Nicée II dont nous avons parlé plus haut, lequel décrète, dans le même *horos* que celui cité précédemment, que :

... il faut vouer (à Dieu) les saintes et vénérables icônes faites selon ce qui convient, de couleurs, de mosaïques, de pierres ou d’autres matériaux, que ce soit dans les saintes Églises de Dieu, sur les ustensiles et les vêtements sacrés, sur les murs et les planches de bois, ou dans les maisons et sur les chemins; et aussi bien les icônes de notre Seigneur, Dieu et Sauveur Jésus-Christ, que celle de Notre Dame la sainte Mère de Dieu, des anges vénérables et de tous les saints.<sup>25</sup>

Ainsi, semblablement à l’usage de la distribution généreuse, bien que prudente, du Pain eucharistique en Catholicité – ‘matériel’ sacré s’il en est puisque Catholiques et Orthodoxes confessent qu’il s’agit du corps substantiel et réel de Christ-Notre-Dieu ! -, nous estimons

---

<sup>25</sup> Traduction de SCHÖNBORN, C. *L’icône du Christ...*, *op. cit.* (je souligne).

conforme à l'esprit des Évangiles, de Vatican II et du *horos* de Nicée II de prendre le risque d'offrir généreusement et librement le Visage du Seigneur et de ses saint(e)s en Lui confiant simplement et avec foi la personne qui acquiert cette icône de même que toutes les personnes qui seront en contact avec elle(s).

*Michèle Lévesque*

M.A. Théologie (UdeM)

Institut Périchorèse \*

Cr 08-2008 dmj 01-2009

## 5. Références

AGENCE DE REVENU DU CANADA. "IT404R. Paiements aux vendeurs de billets de loterie", Ottawa : Gouv. du Canada, 31 mars 1981, URL : <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tp/it404r/it404r-f.html> {2008-08-08}.

AC 1, 15-26, *Bibles en ligne : Bible de Jérusalem*, sur le site de Lexilogos, URL : [http://www.lexilogos.com/bible\\_multilingue.htm](http://www.lexilogos.com/bible_multilingue.htm) {2008-08-08}.

BESANÇON, Alain. A. « L'icône, le problème de l'art religieux », *Commentaire*, v. 13(49), print. 1990, pp. 323-332, abrégé de la section sur les icônes dans BESANÇON, Alain. *L'image interdite: une histoire intellectuelle de l'iconoclasme*, Paris: Fayard (L=Esprit de la cité), 1994, 519 p.

BOBRINSKOY, Boris. "L'icône, sacrement du Royaume", dans: Boespflug, François et Nicolas Lossky. *Nicée II, 787-1987 : douze siècles d'images religieuses : actes du Colloque international Nicée II tenu au Collège de France, Paris, les 2, 3, 4 octobre 1986*, Paris: Cerf, 1987, pp. 367-374, p. 367.

CONCILE VATICAN II. *Constitution sur la Sainte Liturgie*, Cité du Vatican, URL: [http://www.vatican.va/archive/hist\\_councils/ii\\_vatican\\_council/documents/vat-ii\\_const\\_19631204\\_sacrosanctum-concilium\\_fr.html](http://www.vatican.va/archive/hist_councils/ii_vatican_council/documents/vat-ii_const_19631204_sacrosanctum-concilium_fr.html) {2008-08-08}.

CÔTÉ, Charles avec la collaboration de Damien MORNEAU, *Le bingo au Québec : état de la question et pistes de solutions...*, Québec : Gouv. du Québec, Régie des alcools, des courses et des jeux, 17 janvier 2000, 112, p., pp. 29, 30.

Dossier "La bénédiction des icônes", sur le site des *Pages Orthodoxes La Transfiguration*, URL : <http://www.pagesorthodoxes.net/eikona/icones-benediction.htm> {2008-08-08} en référence à GUILLAUME, Denis, trad., *Grand Euchologe et arkhiératikon*, Diaconie Apostolique, Parma, 1992.

EVDOKIMOV, Paul. *L'art de l'icône: théologie de la beauté*, Paris: Desclée de Brouwer, 1970, 304 p.

GADAMER, Hans-Georg. *Vérité et méthode: les grandes lignes d'une herméneutique philosophique*, Paris: Seuil, (L'ordre philosophique), (1960) 1996, 530 p.

JEAN-PAUL II. *Lettre aux artistes...*, Cité du Vatican: Site officiel du Vatican, 1999, 14 p., art. 8, URL: [http://www.vatican.va/holy\\_father/john\\_paul\\_ii/letters/documents/hf\\_jp-ii\\_let\\_23041999\\_artists\\_fr.html](http://www.vatican.va/holy_father/john_paul_ii/letters/documents/hf_jp-ii_let_23041999_artists_fr.html) {2008-08-08}.

KRYDER, Romena. "Sacred Art / Religious Art : Culture's role in the universe", sur le site de Creative-Harmonics, ©2007, 3 p., p. 1, URL : <http://www.creative-harmonics.org/art/cultures/religious.html> {2008-08-08}.

« Loterie » et « Tirage », dans : *Nouveau Petit Robert: Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, version électronique sur CDRom, Paris : Dictionnaires Le Robert, ©1996-1997.

« Lotteries » dans : *New Catholic Encyclopedia*, URL : <http://www.newadvent.org/cathen/09366b.htm> {2008-08-08}.

Site internet *Pages Orthodoxes La Transfiguration*, URL : <http://pagesorthodoxes.net/>

"Matthias (Apôtre)" - pour l'icône de saint Mathias présenté en début de texte. Wikipedia, URL: [http://fr.wikipedia.org/wiki/Matthias\\_\(ap%C3%B4tre\)](http://fr.wikipedia.org/wiki/Matthias_(ap%C3%B4tre)) {2008-08-08}.

MONDZAIN, Marie-Josée. "Doctrine de l'image et de l'icône", In: *Image, icône, économie: les sources byzantines de l'imaginaire contemporain*, Paris: Seuil, (L'ordre philosophique), 1996, 296 p.

SCHÖNBORN, Christoph von. *L'icône du Christ: fondements théologiques élaborés entre le Ier et le IIe Concile de Nicée (325-787)*, Fribourg: Éd. Universitaires de Fribourg, (1976, éd. orig. allemande, 2003) 1986, 245 p.

TESSIER, Robert, *Le sacré*, Paris / Mtl: Cerf / Fides, 1991 (Bref ; 34), 124 pp.25-27.

VATICAN, *Catéchisme de l'Église catholique*, Cité du Vatican, disponible sur le site officiel du Vatican, URL : <http://www.vatican.va/archive/FRA0013/INDEX.HTM> {2008-08-08} (art. 1667, 1671-1673 et 2413).

## 6 Vos commentaires sont appréciés

Ce texte est ouvert à vos suggestions et commentaires. N'hésitez pas à nous écrire

- ◇ par courriel à [perichorese.icons@videotron.ca](mailto:perichorese.icons@videotron.ca)
- ◇ ou encore par courrier au 3774 Chemin Queen-Mary, Suite 309, Montréal, H3V 1A6.

## 7. Comment référencer ce texte

LÉVESQUE, Michèle. *Faire tirer une icône... un contresens ?* Montréal : Institut Périchorèse, août 2008, 14 p., disponible en ligne : [www.perichorese-icomes.org](http://www.perichorese-icomes.org)

Revenir à la page Tirages :

[http://www.perichorese-icomes.org/AUTRES\\_ACTIV/TIRAGES/TiragesPagPrinc.htm](http://www.perichorese-icomes.org/AUTRES_ACTIV/TIRAGES/TiragesPagPrinc.htm)

\* [Revenir à la page d'Accueil](#) <http://www.perichorese-icomes.org/index.htm>